

<https://enseignants.se-unsa.org/Professeurs-principaux-Professeurs-referents-le-rendez-vous-manque-du-ministere>



# Professeurs principaux/Professeurs référents : le rendez-vous manqué du ministère

- Je suis... - Prof de lycée - collège -  
Date de mise en ligne : lundi 15 novembre 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Avec la réforme du lycée, la notion de groupe classe a explosé, modifiant considérablement la situation des professeurs principaux. C'est ce que montre une étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) parue en octobre 2021.

Cette enquête montre qu'il est plus compliqué pour un professeur de spécialités d'être professeur principal. C'est pourquoi le nombre d'enseignants de SES professeurs principaux a considérablement baissé, par exemple. À l'inverse la part des professeurs de lettres en première et de professeurs de philosophie a augmenté.

Or, le suivi des élèves dans la réforme du lycée général et technologique est un enjeu essentiel. Les élèves doivent être plus que jamais accompagnés dans leurs choix individuels. Le ministère a cru pouvoir pallier les difficultés en créant la fonction de professeur référent ouverte aux enseignants de spécialité. Mais cette réorganisation n'a été accompagnée d'aucun moyen supplémentaire.

Si, comme le rappelle la Depp, depuis 2017, toutes les classes de niveau terminale peuvent bénéficier de deux professeurs principaux, en réalité, en 2020, une classe de terminale générale et technologique sur quatre n'a qu'un seul professeur principal. La création de la fonction de professeur référent ne permettra pas de changer la donne car elle se fait à moyens constants.

Le SE-Unsa demande donc que la charge de travail des professeurs principaux et des professeurs référents soit revue à la baisse, pour que le nombre d'élèves accompagnés soit de 15 à 18 élèves maximum.

Le vivier des professeurs principaux et professeurs référents gagnerait à ce que les professeurs documentalistes le souhaitant soient enfin réellement reconnus comme pouvant eux aussi accéder à ces fonctions, avec une rémunération égale à celle des professeurs principaux et professeurs référents des autres disciplines.

Il est également crucial d'instaurer un temps reconnu dans le service des enseignants pour le travail de suivi des élèves.

De plus, l'Ispe, part fixe et part modulable, doit être revalorisée, en particulier dans le cycle terminal du lycée où elle est particulièrement faible.

Enfin, la mission de professeur principal doit faire partie des missions éligibles pour l'accès à la classe exceptionnelle.